Document généré le 11 mai 2025 06:45

Francophonies d'Amérique

Éléments de réflexion : l'espace scientifique francophone, un espace à habiter et à vitaliser

Francine d'Ortun

Numéro 21, printemps 2006

Espace urbain francophone : perspectives multi/interdisciplinaires

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1005372ar
DOI : https://doi.org/10.7202/1005372ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1183-2487 (imprimé)
1710-1158 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

d'Ortun, F. (2006). Éléments de réflexion : l'espace scientifique francophone, un espace à habiter et à vitaliser. *Francophonies d'Amérique*, (21), 185–200. https://doi.org/10.7202/1005372ar

Copyright © Les Presses de l'Université d'Ottawa et Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 2006

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION : L'ESPACE SCIENTIFIQUE FRANCOPHONE, UN ESPACE À HABITER ET À VITALISER

Francine d'Ortun
Université du Québec en Outaouais

Mon intention est d'examiner quelques-uns des défis que pose l'utilisation du français dans l'enseignement, la recherche et la diffusion de résultats scientifiques, dans le contexte de l'internationalisation des communications savantes ainsi que d'explorer quelques pistes qui permettront de maintenir ou, au mieux, de vitaliser l'espace scientifique francophone. Quoique je travaille au Québec, mes collègues d'autres provinces canadiennes pourraient se reconnaître dans mon texte; je pense notamment aux universitaires de l'Université de Moncton, au Nouveau-Brunswick, à ceux de l'Université Sainte-Anne, en Nouvelle-Écosse, à ceux de l'Université d'Ottawa et de l'Université Laurentienne à Sudbury, en Ontario, qui sont confrontés aux mêmes réalités linguistiques que leurs homologues québécois dans l'espace de la recherche. Ce texte n'est pas un bilan des pratiques linguistiques des chercheurs; je n'ai par ailleurs rien trouvé de précis sur ce sujet à l'intérieur des écrits disponibles. De plus, le rapport langues-science est difficile, et je ne crois pas qu'il soit utile de l'aborder suivant des préoccupations émotives. Il faut par ailleurs garder en mémoire qu'il n'y a pas que des chercheurs francophones qui s'interrogent sur la langue de diffusion des résultats de recherche. Si nous voulons défendre le français comme langue scientifique, il faut que nous admettions que les Japonais publient généralement en japonais, et les Russes, en russe, en raison de motivations qui leur sont propres (Curien, 1990).

Les chercheurs scientifiques n'ont pas nécessairement les mêmes expériences, les mêmes pratiques ou la même opinion sur l'usage du français. En ce qui me concerne, j'ai éprouvé le besoin de réfléchir sur la place et sur l'importance du français dans mon travail en raison d'expériences récentes en recherche et de la lecture d'un certain nombre d'écrits dont les *Actes de la vitrine-forum sur l'informatisation des langues* (Guédon, 2004); dans cet ouvrage, les conférenciers se demandent si le français demeurera une langue mondiale dans le contexte de la croissance fulgurante de l'espagnol et du sort inverse du néerlandais dont le rayon d'action se limite désormais aux Pays-bas, à la Flandre et à l'Afrique du Sud. Je suis d'avis que chaque citoyen devrait agir à son échelle pour protéger ce en quoi il croit, d'où ma motivation à écrire le présent texte.

L'usage du français dans la diffusion des travaux de recherche n'est pas soumis à des règles. En cette matière, chaque professeur-chercheur se réfère à son jugement ou à ses ambitions, que celles-ci soient d'ordres personnel, scientifique ou autre. En effet, l'usage du français dans la diffusion de nos travaux de recherche n'est pas régi par une loi, telle la loi 101. Rappelons que cette loi québécoise, qui a plus de 25 ans, visait d'abord à

assurer que la grande entreprise canadienne ou étrangère garantirait le droit des francophones à travailler en français, au Québec. Ma préoccupation actuelle est d'une autre nature : il s'agit de la diffusion des travaux de recherche hors du Québec, donc dans l'espace scientifique mondial où l'usage de la langue anglaise est très largement répandu; la vitrine qu'offre Internet aux travaux de recherche est éloquente à cet égard. L'ubiquité de Microsoft pourrait en partie expliquer cet état de choses. Personne ne l'ignore : dans le domaine des logiciels, Microsoft domine, faute d'un verbe plus fort. Ainsi est-il difficile de discriminer, à l'occasion d'une recherche sur Internet, les travaux de recherche qui ne soient pas étatsuniens, à savoir d'évaluer le poids relatif des recherches québécoises, japonaises, allemandes, australiennes, belges, et autres, étant donné que les textes sont majoritairement accessibles en version anglaise uniquement. L'apparition d'Internet a des effets sur le rapport entre les langues dans l'espace scientifique. Pourtant, rien n'empêche d'occuper cet espace autrement pour y vitaliser la présence francophone.

Les défis posés à l'utilisation du français dans l'espace scientifique sont de plusieurs natures et concernent l'ensemble de la francophonie. Ils doivent être mis en perspective avec les changements technologiques qui intensifient la diffusion des travaux de recherche, les processus de mondialisation des partenariats de recherche et des alliances, l'essor de la concurrence et la course aux subventions dans le domaine de la recherche, de même que l'obligation de publier en quantité, comme l'exige la carrière universitaire – le choix entre la qualité et la quantité des publications se pose dorénavant dans certains milieux de recherche. En un tel contexte de diffusion, le territoire ou l'espace est mondial et il engloutit le statut des langues ainsi que des cultures nationales.

Sans viser une intense francisation des écrits scientifiques, qui aurait tôt fait de se buter à des limites structurelles, notre capacité d'innovation gagne à être mise à profit pour assurer le maintien et l'accroissement de la visibilité de la langue française dans l'espace scientifique. C'est à titre de praticienne que je propose quelques pistes. Je précise que mon parti pris envers la langue française se dissocie de toute allégeance politique. En matière de langue, comme en matière de consommation, le présent texte s'adresse aux valeurs et à l'éthique.

Vivre et travailler en français pour exprimer sa culture

Il importe de définir le concept de francophonie. Pour Jean-Claude Corbeil (1981), il s'agit d'un terme qui désigne l'ensemble des pays partiellement ou entièrement de langue française et qui participent, de ce fait et à des degrés variables, à un même univers, liés entre eux par des rapports politiques et économiques fort diversifiés, d'une grande complexité. Le multilinguisme serait la règle générale des pays dits francophones. Hors de France, le français serait toujours en contact avec une ou plusieurs langues sur le même territoire, donc en relation avec des aires culturelles et linguistiques plus ou moins grandes et de plus ou moins de prestige. Ainsi, les problèmes que pose le multilinguisme à la francophonie seraient à la fois d'ordres international et national. Aux fins de mon propos, il importe de spécifier que le français, comme toute autre langue de diffusion,

transporte la couleur de son pays ou de son territoire. En effet, outre l'accent que l'on entend, la phonétique, la syntaxe et le lexique varient également, ce qui a pour effet de diviser les francophones. La francophonie, c'est connu, n'est pas un bloc monolithique.

Le bilinguisme du Canada

Selon une étude du Commissariat aux langues officielles du Canada (2005), le Canada ne reflète pas toujours son caractère bilingue à l'étranger. En effet, plusieurs missions diplomatiques étrangères ignorent l'existence du Québec, de l'Acadie et de la francophonie canadienne. Déjà, en 2004, ce Commissariat recommandait au ministère des Affaires étrangères qu'il prenne des mesures précises pour que le français et l'anglais jouissent du même statut dans les sites Web de missions canadiennes à l'étranger et d'organisations internationales. Il appert que 21 des 44 sites Web des missions diplomatiques canadiennes ne présentaient aucun contenu en français.

Par ailleurs, selon Statistique Canada (2005), l'anglicisation des communautés francophones au Canada progresse. Par exemple, le nombre de personnes pouvant soutenir une conversation en anglais au Québec en 2001 s'élevait à 3 234 735, soit 46 p. 100 de la population, une augmentation par rapport au pourcentage de 40 p. 100 observé de 1991. De plus, selon la même source (2005) toujours, au moins un anglophone du Québec sur trois ignore encore la langue officielle de la province, le français, et impose ainsi l'anglais lors de communications avec des francophones. De plus, l'anglais est largement présent sur le marché du travail au Québec selon le recensement de Statistique Canada (2001) et quelque 30 p. 100 des Québécois francophones utilisent régulièrement l'anglais dans le cadre de leur travail.

En 2005, 35 ans après l'adoption de la Loi sur les langues officielles, le français et l'anglais n'ont toujours pas le même statut au Canada. En outre, depuis plusieurs années il y aurait une stagnation de la progression du bilinguisme dans les services publics canadiens. Notons aussi que, selon l'Institut de la statistique du Québec, la moitié des enfants nés en 2003 de parents montréalais est élevée en anglais, en arabe, en espagnol ou dans une autre langue que le français. Il va sans dire que, dans un tel contexte de perte de vitesse de la langue française à l'échelle canadienne, toutes les initiatives, même les plus humbles ou les plus isolées, sont importantes, malgré les répercussions modestes qu'elles puissent avoir sur l'usage du français. Cela m'amène à discuter de la place du français dans mon travail de professeure-chercheure et de l'espace scientifique francophone, que je ne souhaite pas voir agoniser.

Faire de la recherche et enseigner à l'université en français

La langue française est plus qu'un simple instrument de communication – elle est avant tout un milieu de vie, un « mode d'être, de penser, d'écrire, de créer » (Gouvernement du Québec, 1996). Par ailleurs, la question de la qualité et de la maîtrise de la langue fait de plus en plus l'objet de discussions, entre autres chez les

terminologues, les intervenants d'organismes voués à la langue, les responsables de l'éducation et les sociologues.

Certains milieux universitaires assument un véritable parti pris pour le français tout en sensibilisant les étudiants des cycles supérieurs à l'importance de l'anglais et, parfois même, de l'espagnol, mondialisation oblige. Il est néanmoins possible de diffuser les résultats de recherche en français et de collaborer avec des chercheurs francophones du Québec et du Canada ou d'ailleurs dans le monde à l'intérieur de nos réseaux de chercheurs ou encore grâce aux réseaux déjà en place, dont l'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche. Depuis 1981, cette Agence se veut le lien privilégié de la communauté scientifique francophone. Elle regroupe près de 400 établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans 25 pays de la francophonie et des centaines de milliers de professeurs et de chercheurs qui travaillent partiellement ou entièrement en français. Ces établissements sont regroupés à l'intérieur de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF-UREF), sise à Montréal. Entre autres projets de l'Agence, celui d'une université virtuelle francophone, un concept fédérateur qui devrait permettre à des pays ayant des niveaux de développement variés de se retrouver à l'intérieur d'une communauté linguistique comprenant la France, la Belgique et le Canada, jusqu'à l'Asie francophone, l'Afrique francophone, le Monde arabe francophone, la Caraïbe francophone et l'Océan Indien (Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche, 1998).

Quant aux outils utilisés au travail, peu importe le cycle de cours enseigné à l'université, on constate qu'il y a plus de professeurs recourant seulement ou surtout à des logiciels anglais qu'à des logiciels seulement ou surtout français. En effet, les milieux universitaires cherchent à s'adapter aux besoins des milieux de travail et, parce qu'ils sont souvent formés à l'aide de logiciels anglais, il arrive que, malgré le fait que la documentation soit disponible en français, une fois sur le marché du travail, les universitaires la consultent en anglais – par habitude. Les universités préparent des professionnels, des spécialistes, des professeurs et des chercheurs qui doivent s'adapter continuellement aux changements technologiques et aux mutations de la société en général. Or cette mission de formation peut également viser à sensibiliser à l'usage du français. À cet égard, il importe de brièvement rappeler pour mémoire l'enquête de René Champagne (1993) menée auprès de professeurs à plein temps dans les onze universités francophones du Québec, en vue d'estimer la langue des logiciels et du matériel informatique utilisés, dont les didacticiels et la documentation accompagnant les logiciels. Champagne concluait que le taux d'utilisation de l'ordinateur était plus élevé que la moyenne dans les programmes de sciences appliquées, de sciences administratives et de sciences pures, et que la majorité des professeurs utilisait seulement ou surtout des logiciels anglais. L'auteur soulignait que la situation du français comme langue des logiciels était plus préoccupante dans les universités que dans les cégeps et au secondaire professionnel. Il ressortait principalement de cette étude que l'anglicisation de l'informatique croit avec les années de formation et que ce sont les domaines dits scientifiques qui sont les plus touchés par l'anglicisation.

La maîtrise et l'utilisation de la langue française sont des enjeux de société (Gouvernement du Québec, 1996). De plus en plus, les milieux d'affaires embauchent des personnes dont la compétence linguistique à l'écrit et à l'oral est exemplaire. La raison traditionnellement invoquée pour rejeter un candidat à un poste de débutant, soit le manque d'expérience, a été supplantée par l'inaptitude à écrire et à s'exprimer correctement. Avec l'internationalisation des marchés, les exigences linguistiques du monde du travail se raffermissent. Ainsi, l'insertion socioprofessionnelle des universitaires est également tributaire de leur compétence linguistique (Témisjian, 1994; Carlos, 1993) et davantage si ces derniers envisagent une carrière dans le secteur public.

La langue dans la recherche et les sciences

Par l'entremise de mon travail, j'ai accès à des réseaux transnationaux de chercheurs. Certaines recherches exigent des déplacements, telle une de mes récentes recherches qui a nécessité la visite de plusieurs pays occidentaux dont l'Angleterre, la Norvège, l'Australie, la Finlande, le Danemark et la Nouvelle-Zélande (d'Ortun, Dolbec et Savoie-Zajc, 2005). Les défis linguistiques sont parfois considérables. Cette recherche comportait un volet législatif et le recours à une terminologie spécifique du domaine de la qualification professionnelle. Un grand nombre de chercheurs ne peuvent éviter de publier en anglais, mais plusieurs travaillent à la vitalité des échanges en français (Fine, 2004). Un symposium se tiendra en 2006 aux États-Unis où nous diffuserons nos résultats de recherche en anglais. En effet, je ne perds pas de vue que mes travaux actuels sont financés par des contribuables du Québec, soit par des organismes ou des ministères qui puisent à même les impôts des Québécois. Ainsi, dans la foulée de la recherche dont il vient d'être question, j'ai produit un chapitre qui paraîtra à l'intérieur d'un ouvrage collectif de langue française.

Je ne reçois pas de directives en matière de langue de publication de la part de mon établissement universitaire, ni des groupes de recherche dont je suis membre. Or c'est connu, les organismes subventionnaires évaluent nos productions en recherche avant de nous octroyer des fonds. Ils sont particulièrement sensibles au rayonnement des revues qui font l'objet de publications. Ils en tiennent compte avant d'octroyer des fonds. Il va sans dire que cet état de choses peut inciter les chercheurs qui souhaitent être subventionnés à jouer le jeu de la compétition et à soumettre des articles auprès de revues prestigieuses dont la langue est majoritairement l'anglais.

Lors de sa conférence inaugurale au colloque « Le français et les langues scientifiques de demain », Henriette Walter (1996) n'a pas manqué de rappeler l'aspect contemporain de la montée de l'anglais dans les sciences :

> Nous sommes, depuis la fin du XVIII^e^ siècle, si habitués en Occident à acquérir des connaissances scientifiques dans nos propres langues, que nous avons du mal à imaginer qu'au début du XVII^e^ siècle, l'astronome allemand Johannes Kepler avait énoncé, non pas en allemand mais en latin, les lois

> régissant les mouvements des planètes autour du soleil. [...] Jusque-là, et depuis des siècles, le latin avait en effet été le véhicule incontesté de la science et parler latin était devenu synonyme d'être savant.

Mais qu'en est-il aujourd'hui? À l'aube de l'an 2000, dans pratiquement tous les domaines de recherche, l'anglais sert de *lingua franca*, c'est-à-dire de langue commune comme l'était autrefois le latin. Il s'agit cependant d'une tendance que les sociologues commencent à remettre en question. La domination de l'anglais peut donner une importance exagérée aux travaux provenant de pays anglo-saxons (Ducas, 1998). À l'instar d'entreprises franco-canadiennes dont les activités s'étendent hors du Québec, les universitaires sont conscients de la montée de la langue anglaise dans les activités de recherche et dans les transactions commerciales à l'échelle planétaire. Encourager l'utilisation du français dans les communications scientifiques en vue d'augmenter la visibilité du français sur la carte mondiale des sciences n'est qu'une des nombreuses stratégies que l'universitaire francophile peut adopter.

L'espace scientifique francophone dans tous ses États

Des initiatives existent déjà dans le domaine scientifique pour vitaliser la recherche en français, telles la publication et la diffusion, en français, des résultats de recherche en Amérique du Nord ainsi qu'en Europe et en Asie. Pour ce qui est du Québec, déjà en 1987, Claude Ryan, alors ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, encourageait la coopération entre les scientifiques de la francophonie tout en spécifiant l'importance de poursuivre des alliances avec les leaders scientifiques étatsuniens. Ryan soulignait alors que bon nombre de chercheurs québécois auraient reçu une partie importante de leur formation aux États-Unis, où ils continuaient de puiser inspiration et appui. Ces alliances suscitent un contexte riche dont il ne faut pas se priver, dans l'intérêt de l'avancement des connaissances. Cependant, ce foisonnement scientifique, attribuable à la collaboration avec des chercheurs non francophones d'autres pays, ne devrait pas servir d'alibi à l'indifférence envers la place du français dans l'espace scientifique ni donner l'illusion que le Québec reçoit, sans contribuer en retour, des avancées scientifiques des territoires anglo-saxons.

L'espace scientifique devrait être un lieu où chaque langue trouve sa place puisque chacune transporte une culture différente. Il doit bien y avoir des solutions originales aux problèmes de compréhension, à part celle d'adopter l'anglais pour que le savoir scientifique coexiste, sans quoi nous avons le sentiment de nous ressembler sans nécessairement se rassembler. Selon Alain Decaux (1990), accepter l'uniformisation, c'est accepter que la valorisation de la recherche du monde entier soit le seul fait des États-Unis. Comme l'observe Decaux, la dictature des grandes revues américaines a des effets structurants sur l'évaluation des chercheurs du monde entier, et donc sur les politiques de recherche. De plus, le recours à l'anglo-américain ne serait pas inévitable. En effet, les Japonais publient en japonais et ne s'en portent pas plus mal. Decaux fonde

son espoir dans les systèmes de traduction qui permettront un jour la diffusion en temps presque réel des résultats de recherche dans la langue d'origine et leur accessibilité dans la langue d'arrivée.

Vitaliser l'espace scientifique francophone : éléments de réflexion

Chaque chercheur a son opinion par rapport au fait linguistique; l'indifférence est l'une d'elle. Pour ma part, je souhaite partager quelques moyens qui s'offrent aux chercheurs francophiles pour favoriser la visibilité de la langue française dans l'espace scientifique. Les pistes suivantes ne sont pas exhaustives.

Déjà, des congrès prestigieux à l'échelle mondiale prévoient un *espace francophone* à l'intérieur de leur programme qui, autrement, ne se dérouleraient qu'en anglais. Cette dénomination – espace francophone – est souvent utilisée pour désigner des rassemblements francophones à l'intérieur d'événements anglophones, mais ils sont, confessons-le, modestes comparativement à l'ampleur des événements hôtes. J'ai participé à plusieurs espaces francophones, mais n'y ai croisé à ce jour que des collègues francophones, quoique cet espace convie tous les participants, nonobstant leur langue. Par contre, je note que les francophones assistent aux présentations des chercheurs des autres langues. L'espace francophone est certainement un premier pas vers une vitalisation du français en contexte scientifique, mais d'autres restent à faire. En effet, les événements scientifiques hors francophonie semblent se dérouler majoritairement en anglais, et pour cause, en 2001, j'ai participé à des ateliers qui se déroulaient uniquement en anglais à l'intérieur de symposiums tenus en France et organisés par des Français, et où les francophones y présentaient en anglais, quoiqu'ils y fussent majoritaires. Les comportements linguistiques à l'intérieur de l'espace scientifique étonnent parfois.

Si l'on se rapporte aux faits, l'anglais est certes la *lingua franca* de l'enseignement et de la recherche universitaires au XXI[e] siècle. Or nous disposons d'outils pour faire en sorte que la langue française demeure au nombre de nos valeurs partagées (Chevrier 1997; Martin et Loubier, 1994; Harou, 1980) et qu'elle demeure bien vivante dans nos activités d'enseignement, de recherche et de diffusion, comme marqueur de notre richesse culturelle et indice de notre caractère distinct. Nous savons que les solutions protectionnistes sont vouées à l'échec. Reste ouverte, toutefois, la question de savoir comment sensibiliser les universitaires et les futurs scientifiques à l'emploi prioritaire de leur langue maternelle, à ce qu'ils ne négligent pas le patrimoine collectif dont ils sont les dépositaires tout en tenant compte des enjeux et des défis sous-jacents.

Notre rôle auprès de nos étudiants et de nos établissements

Des pistes de solutions se trouveraient dans notre enseignement auprès des étudiants et futurs chercheurs ainsi que dans la sensibilisation auprès de nos établissements universitaires. Au niveau universitaire, affirme Arnaud Sales (1999), il est essentiel de soutenir et d'étendre les systèmes d'échanges d'étudiants et de professeurs pour faciliter

l'élargissement de réseaux francophones. À cet égard, le Programme des bourses de la francophonie constitue un modèle intéressant (Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche, 1998). Par contre, selon Lise Harou (1993), il serait illusoire de penser agir en profondeur sur les attitudes à l'égard de la langue et sur les pratiques linguistiques si nous ne sommes pas attentifs à leur dimension symbolique, inséparable de l'identité et de l'action collectives.

Aussi faut-il parler des bibliothèques universitaires, qui sont un instrument indispensable de travail pour les universitaires et les scientifiques en raison du lieu physique et de ce que celui-ci représente, des ouvrages et des ressources qu'elles renferment et de leur immense potentiel grâce à Internet et aux banques de données. Cependant, des bibliothèques universitaires de la francophonie canadienne et du Québec subissent elles-mêmes du sous-financement. Quoique le système de prêt entre bibliothèques (PEB) pallie cet état de choses, des bibliothèques institutionnelles décident de ne pas s'abonner à des revues scientifiques francophones à rayonnement international alors qu'elles reçoivent la plupart des revues anglophones. Dans pareil cas, je m'abonne sur une base individuelle, mais ma communauté universitaire se trouve néanmoins privée de ces revues. Par ailleurs, devant le peu d'enthousiasme de certains établissements à s'abonner prioritairement aux revues scientifiques francophones, il est légitime d'interroger la pertinence d'y publier. Quoi qu'il en soit, il serait souhaitable que chaque établissement universitaire de la francophonie canadienne et du Québec soit d'abord pourvu des meilleurs ouvrages scientifiques en langue française et, bien entendu, d'ouvrages dans d'autres langues en privilégiant avant tout la qualité et l'excellence.

En plus de continuer à sensibiliser les dirigeants de nos bibliothèques à l'importance des publications francophones, nous pouvons également collaborer à l'énoncé d'une politique de la langue au sein de nos établissements respectifs. Par ailleurs, il nous faut demeurer vigilants dans notre enseignement, à l'intérieur de nos plans de cours et en matière du respect de la qualité de la langue écrite et parlée durant lesdits cours. En outre, nous pouvons réhabiliter la production de textes manuscrits à produire en classe, pour prendre le pouls du niveau réel des compétences linguistiques des apprenants alors privés des correcteurs orthographiques et des logiciels d'écriture. Par ailleurs, dans nos départements respectifs, nous pouvons veiller à ce qu'une note indique la politique institutionnelle de la langue et voir à ce que des indications claires soulignent l'importance de la langue et à l'opérationnalisation de cette importance au sein de chaque plan de cours. Par exemple, et quoiqu'il existe certainement de meilleures formulations, voici la note que j'inclus dans tous mes plans de cours :

> *Normes relatives à la qualité de la langue française* : Étant donné l'importance de la qualité du français comme compétence professionnelle, le Département a déterminé qu'au moins 20 % de la note totale seront enlevés selon le nombre de fautes de français dans tous les travaux et examens. (Résolution DSE-01-11-104, Assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation de l'Université du Québec en Outaouais).

> *Note de la professeure* : L'interprétation et l'opérationnalisation de ces normes sont faites par la professeure en fonction des objectifs des programmes auxquels appartient ce cours. Ainsi, la façon dont seront prises en compte ces normes dans le cadre des cours de 2e cycle avec Francine d'Ortun est la suivante : il incombe à l'apprenant de s'assurer que ses productions écrites ne comportent pas de fautes de français. Les travaux ne reflétant pas un effort soutenu en ce sens seront pénalisés jusqu'à 20 % du total des points. Les textes comportant davantage de deux fautes par page, seront remis à l'auteur pour qu'ils soient corrigés. Les résultats d'un travail écrit ne seront comptabilisés qu'après que l'auteur ait bonifié son texte.

Outre le fait d'être attentif à la qualité de la langue, je suis d'avis que le fait de souligner les erreurs sur les copies témoigne d'un authentique souci à l'égard de la langue. Les étudiants l'apprécient. Il n'est jamais trop tard pour s'améliorer, disent-ils. Pour plusieurs, c'est la première fois aussi, depuis qu'ils fréquentent l'université, que leurs travaux sont corrigés suivant cette préoccupation. Il importe de spécifier que l'Université du Québec en Outaouais (UQO) se trouve à la jonction entre deux provinces dont la langue d'usage de la majorité diffère. L'UQO est située non loin d'Ottawa (Ontario), la capitale canadienne où la langue parlée est principalement l'anglais. Plusieurs de mes étudiants, qui y habitent, travaillent pour le gouvernement fédéral et ont l'anglais comme langue de travail. Outre ces employés du gouvernement fédéral, des étudiants qui arrivent de l'Europe de l'Est et qui choisissent notre programme d'andragogie ne maîtrisent que minimalement le français au moment de s'inscrire. Toutes ces personnes affirment vouloir améliorer leurs compétences linguistiques en français. Les apprenants ne sont pas homogènes, et c'est ce qui fait la richesse de notre milieu scolaire. Puisque notre programme d'andragogie s'appuie sur l'approche expérientielle, laquelle implique la discussion entre les apprenants, les occasions de s'exprimer et d'écouter autrui sont nombreuses. De plus, les apprenants doivent, dans chacun de nos cours, tenir un journal d'apprentissage et rétroagir par écrit aux collègues de son groupe cours. L'entraide est formidable, et la maîtrise de la langue progresse à pas de géants chez ceux qui éprouvaient des difficultés au départ. Grâce aux discussions suscitées dans les cours, l'insertion des nouveaux arrivants à la communauté francophone se trouve facilitée. Il ne faut cependant pas banaliser le temps que ce souci de la langue écrite et parlée requiert de la part du professeur. En effet, il faut multiplier par trois le temps consenti à la correction des travaux des étudiants, quoiqu'ils fassent des efforts notables en termes de qualité de la forme, du choix des mots et des accords de verbe pour véhiculer leur pensée.

Mes étudiants aspirent à devenir des formateurs d'adultes, des gestionnaires de formation, des moniteurs de langue, etc. Autant de professions qui exigent des compétences en communication aussi bien à l'oral qu'à l'écrit. En y pensant bien, existe-t-il des professions qui, aujourd'hui, n'exigent pas ces compétences? Les travailleurs autonomes, un statut qui caractérise au moins la moitié de la main-d'œuvre canadienne (Bourhis et Wils, 2001), doivent être en mesure d'expliquer la nature de

leurs services, de diffuser de l'information écrite, de produire des rapports, etc. En définitive, souhaiter vitaliser la langue française dans l'espace scientifique nous demande d'agir en amont sur la qualité du français, à l'intérieur de nos cours.

Notre rôle auprès des organismes internationaux et de nos associations respectives

Une autre piste résiderait dans l'expansion des réseaux scientifiques qui comportent des membres francophones et une diversité de langues de communication. Déjà plusieurs organisations internationales sont préoccupées par l'uniformisation linguistique à l'avantage quasi exclusif de l'anglais (Sales, 1999). C'est pourquoi elles encourageraient de plus en plus le plurilinguisme à la fois dans les communications officielles, mais aussi dans les séminaires, les colloques et les conférences, ce qui permettrait d'accroître le nombre des membres de leurs organisations. Mais cet effort implique des ressources financières qui ne sont pas à la portée de l'ensemble des organismes, qui n'ont pas tous la taille de l'UNESCO ou de l'OCDE, pour ne nommer que ces derniers dont les portails sur le Web offrent le choix entre au moins trois langues d'usage. Il arrive que les textes complets ne soient accessibles qu'en anglais et que seul un résumé en français soit disponible – c'est tout de même mieux que rien, mais devons-nous nous en contenter? C'est notre rôle d'écrire aux organismes pour exprimer notre préférence envers les contenus en français chaque fois que l'occasion se présente. Pour ma part, j'encourage mes étudiants à visiter les sites qui comportent des travaux de recherche en français, en version originale ou en traduction, et leur demande de ne pas se limiter à ces dernières versions, de même que de ne pas vouer une confiance aveugle aux traducteurs.

Quoi qu'il en soit, il importe de ne pas perdre de vue qu'Internet n'est pas encore accessible partout dans la francophonie. En effet, les ressources dont disposent les personnes pour communiquer entre elles ne sont pas les mêmes partout dans l'espace francophone mondial. Il nous est facile d'acheminer un courriel à partir de Montréal, de Sudbury ou de Moncton, ou de la plupart des grandes villes des pays riches. En revanche, certaines n'ont pas les infrastructures pour accéder à la technologie, donc à l'information. Ainsi, des pays où l'on parle le français n'accèdent pas à l'espace scientifique francophone, faute d'infrastructures adéquates. N'oublions pas qu'à l'an 2000, 62 p. 100 de la population francophone mondiale vivait en Afrique. Bien sûr, ses besoins ne sont pas que techniques et l'isolement communicationnel n'est qu'un de ses problèmes, comme nous le savons.

Notre rôle envers les organismes internationaux et nos associations respectives serait de rappeler, à chaque occasion donnée, que la francophonie est un espace qui, pour se maintenir et, au mieux, s'accroître, nécessite des interventions mobilisatrices ainsi que la diffusion multilingue de l'information et des travaux de recherche.

Notre rôle dans la présentation et la diffusion de nos travaux de recherche

Nous savons que plusieurs stratégies s'offrent aux chercheurs pour diffuser leurs travaux. Il y a bien entendu les articles que nous soumettons aux revues spécialisées. Ces revues sont québécoises, canadiennes, nord-américaines ou européennes. Les chercheurs ne connaissent que trop bien le temps qui s'écoule entre le moment où un article est soumis et celui où il paraît, tributaire de son acceptation par un comité éditorial d'après des critères qui sont propres à chaque revue, ainsi que des corrections demandées ou non à l'auteur. Selon les domaines, ce processus peut demander trois ans. Heureusement, il y a d'autres modes de diffusion des travaux de recherche. En effet, outre les publications à très haut niveau scientifique, nous pouvons publier à l'intérieur d'ouvrages à caractère scientifique dont le tirage est habituellement plus élevé. Par ailleurs, plusieurs revues francophones sont dorénavant accessibles en ligne et gratuitement, ce qui offre une vitrine intéressante aux chercheurs de la francophonie. Il existe bon nombre de revues dans différents domaines. Je me limiterai à deux exemples, soit la revue *Éducation et francophonie*, une publication de l'Association canadienne d'éducation de langue française qui propose deux numéros thématiques par année, et *Carriérologie : revue internationale francophone*. Par ailleurs, les travaux des chercheurs sont vulgarisés à l'intérieur de revues francophones prestigieuses, comme *Découvrir : la revue de la recherche* qui occupe une place respectable dans les kiosques à journaux des pays francophones de l'Amérique du Nord et qui met en lumière les travaux qui ont cours au Québec depuis 25 ans (Forget, 2005). Plusieurs lecteurs apprécient par ailleurs le magazine *Québec science*, qui vulgarise les travaux scientifiques d'ici et d'ailleurs, et les publications de l'Agence Science-Presse (ASP), qui a elle-même 25 ans et qui demeure la seule agence de presse scientifique francophone. Il importe de spécifier que, outre le Québec, l'ASP alimente la Belgique, la France, etc.

En plus des revues à caractère scientifique, la diffusion des résultats se fait à l'intérieur de livres, de chapitres de livres, de traités d'enseignement et de traités techniques. Par ailleurs, mis à part le mode écrit, il y a le mode oral. À cet égard, nous pouvons compter les colloques et les congrès qui constituent des événements où sont susceptibles d'être réunis des chercheurs de plusieurs pays, voire de plusieurs continents. Or les colloques provoquent un véritable malaise sur le plan linguistique (Curien, 1990). En effet, sans la traduction simultanée, peu de participants profitent de ces événements. La science évolue rapidement et la traduction simultanée met les traducteurs dans l'embarras puisqu'il est difficile, même pour les spécialistes, de se tenir au courant de la mouvance des concepts et du vocabulaire propres à chaque domaine de recherche. Imaginons alors le niveau de difficulté pour les traducteurs, même parmi les plus talentueux. Celui qui est traduit peut éprouver un malaise ou de l'impatience s'il considère que le traducteur déforme sa pensée ou, pire, ses résultats. La traduction simultanée est particulièrement utile pour ce qui est des conversations politiques, mais cause encore un certain nombre de problèmes dans les discussions à caractère scientifique.

Ainsi, une autre solution se profile-t-elle, peut-être, dans les progrès des technologies de traduction simultanée automatique, qui pourraient venir à la rescousse de la diversité linguistique. Selon Sales (1999), celles-ci pourraient favoriser une plus grande convergence interculturelle en atténuant les barrières de communication, tout en sonnant le glas de l'hégémonie linguistique de l'anglais. Mais « l'hégémonie sous-entend pouvoir, suprématie et éventuellement domination, cette domination entraînant une lutte, un combat commandé par l'instinct de survie » (Harou, 1993). Quoi qu'il en soit, il ressort des travaux de recherche actuels dans le domaine du traitement informatique des langues (TIL) que les traducteurs automatiques manquent à leurs promesses tenues dans les années 90. En effet, encore aujourd'hui, ce type de logiciels ne peut être utilisé par une personne qui ne maîtrise pas au départ la langue d'arrivée puisqu'il faut avoir un sens critique développé pour évaluer les suggestions de la machine (Isaac, 2004). L'utilisation du langage est une activité proprement humaine et la « machine à traduire » n'est pas pour demain, en dépit des progrès des sciences cognitives et du fait que des logiciels reconnaissent en partie la parole.

Par ailleurs, outre les événements auxquels participent les chercheurs, ces derniers sont régulièrement appelés à recevoir au Québec des chercheurs non francophones à l'occasion de congrès ou de recherches. Il va de soi qu'accueillir ces chercheurs demande de faire des efforts pour les mettre à l'aise, ce qu'ils font eux-mêmes lorsque nous les visitons. Il est de notre devoir de voir à ce qu'ils ne manquent de rien. Ainsi, si leur langue maternelle n'est pas le français, il nous faut convenir avec eux, avant leur arrivée, d'une tierce langue pour échanger et rendre leur séjour et leur travail fonctionnels. À cet effet, ce serait une erreur de se rabattre machinalement sur la langue anglaise.

Je me permets de raconter ici une anecdote au sujet du choix automatique de l'anglais. Il y a quelques semaines, je m'informais du titre d'un nouvel ouvrage auprès de son auteur, un collègue allemand. Je lui envoie donc un courriel à l'intérieur duquel ma demande est formulée en anglais. Au moment de l'acheminer, je décide d'ajouter deux lignes en français qui résument ma demande. Mon interlocuteur m'a répondu en français, ajoutant que plusieurs Allemands apprennent le français. Nous pourrions toujours formuler notre demande ou notre réponse en français de façon succincte avant de poursuivre notre message dans une autre langue, pour laisser le choix à l'interlocuteur étranger de la langue de correspondance. Vitaliser l'espace scientifique francophone, c'est faire savoir que le français existe bel et bien. Je suis consciente que cela peut demander quelques minutes pour glisser d'abord quelques mots en français dans un courriel. Il s'agit d'un choix.

De plus, en tant que chercheurs francophones, nous devrions être en mesure de présenter une traduction en anglais et même en espagnol d'un résumé de nos travaux ou de notre présentation à divers colloques, et ce, pas seulement par courtoisie. Si nous voulons que les non-francophones s'intéressent à nos travaux, s'approprient nos textes ou assistent à nos présentations, je crois qu'il faut leur fournir l'assurance que nous sommes en mesure de les comprendre s'ils recourent, pour nous demander une précision, à une autre langue que le français, c'est une question de réciprocité. À cet égard, l'Université

du Québec en Outaouais soutient les professeurs qui souhaitent traduire un document. Ainsi, même si les participants décident de ne pas assister à ma présentation, ils pourront néanmoins prendre un feuillet bilingue, et parfois trilingue, que j'aurai mis à leur disposition et qui résume ma présentation, en plus de fournir mes coordonnées. C'est la moindre des choses pour ne pas tomber avec certitude dans l'anonymat. De plus, j'imprime mes résumés sur du papier de qualité avec, en arrière-plan, une photo numérisée du parc de la Gatineau en pleine tempête de neige : une image qui retient l'attention des participants du Sud. Feuillet en main, s'ils sont intéressés à en savoir davantage, ils communiquent avec moi, par téléphone ou par courriel. Je veux transmettre le message que si je parle le français, c'est parce que c'est important pour moi et non parce que je ne sais pas parler la langue des autres.

En définitive, je crois qu'il importe que les chercheurs francophones occupent l'espace scientifique et se rendent visibles également en français pour vitaliser l'espace scientifique francophone.

Notre devoir de vitaliser la préoccupation envers la langue française

Chaque fois que l'occasion nous est donnée, nous pourrions faire valoir les avantages qui résultent de l'utilisation du français pour favoriser l'expression de la pensée et la clarté de l'expression. Peut-être y arrivera-t-on en insistant sur le danger d'appauvrissement de la pensée lié à son expression dans une langue d'emprunt imparfaitement maîtrisée, en soulignant que le véhicule linguistique utilisé n'est jamais étranger aux choix théoriques et à l'univers culturel mobilisé par n'importe quel scientifique... Pourrions-nous récompenser les recherches visant à mieux comprendre les relations entre langue et productivité scientifique ou celles qui auraient pour but de nous éclairer à savoir si certaines langues sont plus adaptées que d'autres à la communication des résultats scientifiques et techniques – abstraction faite des enjeux économiques? Pourrions-nous exercer des pressions, même officieuses, afin de faire recenser les articles en langue française dans le *Scientific Citation Index* américain pour mousser la carrière des jeunes universitaires francophones ou francophiles? Pourrions-nous encourager les professeurs-chercheurs à accompagner d'un résumé français chacune de leurs publications scientifiques, et d'ajouter, sous un titre non français, bilingue ou multilingue, que la langue d'origine de leur article est le français et que le texte est disponible en français, en version intégrale ou abrégée, auprès de leur université? À cet égard, le site du Conseil de la langue française du Québec suggère plusieurs actions à la portée de tous les acteurs sociaux, dont les universitaires. Et si l'ensemble des universitaires francophones encourageait la rédaction et la traduction en langue française d'ouvrages pédagogiques ou de vulgarisation qui leur sont destinés? Et si, dans les colloques, les congrès, les séminaires ou toute manifestation abritée par une université de la francophonie canadienne et du Québec, on favorisait l'emploi du français?

Il ne faudrait surtout pas faire de l'espace scientifique francophone une zone de turbulence où il ne fait pas bon de se trouver. Au terme du forum sur la communication

scientifique et technique intitulé « Quelles langues pour la science? », Bernard Cassen (1990) s'interrogeait à savoir dans quelle mesure la recherche, qui est une activité créatrice au même titre que l'art ou la littérature, par exemple, peut déroger au comportement linguistique de tous les autres créateurs, c'est-à-dire à l'usage de la langue véhiculaire du pays dans lequel elle se développe? De plus, contrairement à ce que l'on appelait les beaux-arts, le fait que la recherche scientifique soit une activité presque entièrement financée par les fonds publics n'entraîne-t-il pas une responsabilité particulière du chercheur envers les contribuables? Ces questions semblent, aujourd'hui encore, en suspens. Par ailleurs, il ne faut pas se le cacher : les questions linguistiques déchaînent encore les passions, du moins au Québec.

Personne ne semble contester que la production scientifique n'échappe pas complètement à son environnement culturel. Les enjeux de la terminologie et de la néologie seraient les clés de voûte de chaque aire linguistique, ainsi que la responsabilité des chercheurs à l'égard de leur langue. Autrement dit, toutes les productions scientifiques des chercheurs francophones publiées en anglais devraient être accompagnées d'un résumé en français et d'un lexique bilingue des mots-clés. Nos établissements universitaires francophones devraient être en mesure d'apporter un soutien à la production de ces lexiques pour assurer notre visibilité dans l'espace scientifique francophone (par la localisation des mots-clés en français à l'aide des principaux moteurs) et dans l'espace scientifique en général. Outre l'appui de nos établissements universitaires, des mesures gouvernementales pourraient encourager le maintien et le développement de l'espace scientifique francophone. En effet, l'État peut encourager la sauvegarde et l'émergence de publications scientifiques francophones par l'intermédiaire de subventions. De plus, les organismes subventionnaires de l'État pourraient avantageusement prendre en compte les publications dans des revues francophones lors de l'étude des dossiers des demandeurs. En reconnaissant les revues francophones à leur juste valeur, ces dernières attireront davantage d'auteurs de tous les pays, ce qui motiverait les chercheurs à traduire leurs résultats en français, ce qui va dans le sens d'un espace scientifique francophone vitalisé. Mais encore faut-il que les États et les chercheurs francophones croient en l'espace scientifique francophone. Pour l'essentiel, la clé, à l'échelle des professeurs-chercheurs, serait de considérer que la langue française nous appartient et que nous sommes directement concernés par sa survie.

BIBLIOGRAPHIE

AGENCE FRANCOPHONE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE (1998), *Francophonie scientifique mode d'emploi : à l'usage de l'étudiant, du chercheur et de l'enseignant*, 3e éd. mise à jour, Montréal, Association des universités partiellement ou entièrement de langue française-l'Université de la Francophonie (AUPELF-UREF).

ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS PARTIELLEMENT OU ENTIÈREMENT DE LANGUE FRANÇAISE (AUPELF) (1989), « Université des Réseaux d'expression française : document de programmation, troisième sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français », sommet tenu à Dakar les 24, 25 et 26 mai, Montréal, AUPELF-UREF, [En ligne], [http://www.aupelf-uref.org], (31 mars 2001).

ASSOCIATION CANADIENNE D'ÉDUCATION DE LANGUE FRANÇAISE (ACELF) (2004), *L'école de langue française un + pour la vie!*, actes du 56e congrès de l'ACELF tenu à Toronto les 2 , 3 et 4 octobre 2003, ACELF et Patrimoine canadien, [En ligne], [http://www.acelf.ca/c/activites/congres/actes.html] (31 mars 2006).

BOURHIS, Anne, et Thierry WILS (2001), « L'éclatement de l'emploi traditionnel : les défis posés par la diversité des emplois typiques et atypiques », *Relations industrielles = Industrial Relations*, vol. 56, n° 1, p. 66-91.

CAJOLET-LAGANIÈRE, Hélène (1993), « Le français à la dérive : une réalité? », actes du colloque sur la situation linguistique au Québec tenu le 13 mai 1992 dans le cadre du Congrès de l'ACFAS, Montréal, Office de la langue française, p. 153-163.

CARLOS, Serge (1993), *L'utilisation du français dans le monde du travail du Québec*, étude E3 réalisée pour la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, Québec, Éditeur officiel du Québec.

Carriérologie : revue francophone internationale, [En ligne], [http ://www.carrierologie. uqam.ca] (31 mars 2006).

CASSEN, Bernard (dir.) (1990), *Quelles langues pour la science?*, Paris, La Découverte.

CASTONGUAY, Claude (1993), « Disparaître? Le nouveau contexte démographique de la question linguistique », actes du colloque sur la situation linguistique au Québec tenu le 13 mai 1992 dans le cadre du Congrès de l'ACFAS, Montréal, Office de la langue française, p. 123-136.

CHAMPAGNE, René (1993), *Informatique et langue : la langue de l'informatique dans les universités francophones*, édition révisée, rapport inédit, gouvernement du Québec, Montréal, Office de la langue française.

CHEVRIER, Marc (1997), *Des lois et des langues au Québec : principes et moyens de la politique linguistique québécoise = Laws and Languages in Québec: the Principles and Means of Québec's Language Policy*, gouvernement du Québec, ministère des Relations internationales.

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES DU CANADA (2005), [En ligne], [http://www.ocol-clo.gc.ca] (31 mars 2006).

CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, [En ligne], [http://www.clf.gouv.qc.ca] (consulté en 2001).

CORBEIL, Jean-Claude (1981), « Défis linguistiques de la Francophonie », dans Jean-Marie Klinkenberg, Danièle Racelle-Latin et Guy Connolly (dir.), *Langages et collectivités : le cas du Québec*, actes du Colloque de Liège tenu en mars 1980, Montréal, Office de la langue française.

CURIEN, Hubert (1990), « L'harmonisation et la diversité », dans Bernard Cassen (dir.), *Quelles langues pour la science?*, Paris, La Découverte, p. 21-30.

DECAUX, Alain (1990), « Pour le plurilinguisme scientifique et technique », dans Bernard Cassen (dir.), *Quelles langues pour la science?*, Paris, La Découverte, p. 16-20.

D'ORTUN, Francine (1999), « Chercheurs, professeurs et étudiants universitaires, qu'en est-il de votre histoire d'amour avec la langue française? », *Dire : revue de la Faculté des études supérieures*, p. 16-18.

D'ORTUN, Francine, André Dolbec et Lorraine Savoie-Zajc (2005), *La qualification professionnelle de la main-d'œuvre : des pratiques à géométrie variable – Inventaire et documentation* in situ *des dispositifs nationaux de qualification professionnelle initiés par les partenaires sociaux de onze pays occidentaux*, rapport de recherche remis au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

DUCAS, Marie-Claude (1998), « Une rencontre pour penser ensemble », congrès de l'Association internationale de sociologie, Montréal, *Le Devoir*, 27 juillet, p. A3.

Éducation et francophonie, [En ligne], [http://www.acelf.ca/c/revue/index.php] (31 mars 2006).

FINE, Philip (2004), « Publier en anglais est incontournable », traduction pour *IForum*, Université de Montréal, [En ligne], [http://www.iforum.umontreal.ca/forum/archivesForum/2004-2005/050207/article4359.htm] (4 mai 2006).

FORGET, Dominique (2005), « Couvrir la science en français », *Découvrir international : la revue de la recherche*, vol. 26, n° 4 (juillet-août), p. 6-21.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1996), *Le français, langue commune : enjeu de la société québécoise*, rapport du Comité interministériel sur la situation de la langue française, Québec, ministère de la Culture et des Communications.

GRANT, Michel (1996), *La francisation des entreprises, une responsabilité à partager*, rapport du groupe de travail tripartite sur la francisation des entreprises, Montréal, Office de la langue française.

GUÉDON, Jean-Claude (2004), « Vers une nouvelle écologie mondiale des langues. Conférence principale », actes de la Vitrine-Forum sur l'informatisation des langues, Montréal, 13-14 juin 2003, *Cahiers du Réseau international francophone d'aménagement linguistique* (RIFAL), Belgique.

HAROU, Lise (1980), « Aménagement linguistique : rapports entre le projet d'aménagement et les caractéristiques sociopolitiques du milieu visé », rapport, Montréal, Office de la langue française. Inédit.

HAROU, Lise (1993), « Identité collective et pratiques langagières : aspects symboliques », texte présenté au Congrès de l'ACFAS de mai 1993 à l'Université du Québec à Chicoutimi.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, [En ligne], [http://www.stat.gouv.qc.ca] (31 mars 2006).

ISAAC, Jean-Patrice (2004), « Le secteur du traitement informatique des langues : un marché frileux », actes de la Vitrine-Forum sur l'informatisation des langues, Montréal, 13-14 juin 2003, *Cahiers du Réseau international francophone d'aménagement linguistique* (RIFAL), Belgique.

LAURIN, Camille (1998), « La lutte historique pour le maintien de la langue française », *Bulletin du Conseil de la langue française*, vol. 15, n° 1 (juin), p. 1-15. [En ligne], [http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/Vol15no1.pdf] (4 mai 2006).

MARTIN, André, et Christiane LOUBIER (1994), *L'implantation du français : actualisation d'un changement linguistique planifié*, Montréal, Office de la langue française.

MARTIN, David (2004), « Adieu, pauvre français », *The Ottawa Citizen*, 12 octobre, p. A15.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Programme de formation de l'école québécoise secondaire premier cycle*, Québec, gouvernement du Québec.

RYAN, Claude (1987), *La coopération entre scientifiques francophones : quelques perspectives*, allocution d'ouverture du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, colloque scientifique de l'AUPELF à l'Université Laval.

SALES, Arnaud (1999), « Internationalisation du travail hautement qualifié et défis pour la langue française », *Langues et mutations identitaires,* actes du colloque tenu les 12 et 13 mai 1998 à l'Université Laval dans le cadre du 66e Congrès de l'ACFAS, Montréal, Office de la langue française.

STATISTIQUE CANADA (2001), *Recencement du Canada de 2001*, [En ligne], [http://www12.statcan.ca/francais/census01/home/Index.cfm] (4 mai 2006).

STATISTIQUE CANADA (2005), Le Canada en statistiques, [En ligne], [http://www40.statcan.ca/l02/cst01/] (4 mai 2006).

TÉMISJIAN, Khatoune (1994), « Les perceptions des employeurs et des employés relativement aux compétences langagières requises en milieu de travail », *Langue, éducation et travail,* actes du colloque tenu en mai 1994 à l'Université de Montréal dans le cadre du Congrès de l'ACFAS, Montréal, Office de la langue française.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS (2004), *Projet éducatif du Département des sciences de l'éducation*, [En ligne], [http://www.uqo.ca/secteurs/education/projet-educatif.asp] (31 mars 2006).

WALTER, Henriette (1996), « L'évolution des langues de la communauté scientifique », texte de la conférence inaugurale du colloque *Le français et les langues scientifiques de demain*, tenu dans le cadre du Congrès de l'ACFAS de mai 1996 à l'Université de Montréal.